



Entrevue du 27 juin 2005 entre les Ministres Messieurs De Robien et Goulard, les Syndicats et SLR

* * * * *

Compte-rendu de la CGT-INRA du 30 juin 2005

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'Ecole – Tél : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr
Document réalisé le 30/06/2005, consultable en intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> – et en internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

La CGT-INRA avec l'ensemble des autres organisations syndicales de la recherche* et de l'enseignement supérieur et « Sauvons La Recherche » ont été reçus par les deux ministres, M. Gilles de Robien, Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, accompagné de M. François Goulard, Ministre délégué à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche.

M. Robien a développé un discours aimable à l'égard du milieu recherche et enseignement supérieur mais a cependant très nettement insisté sur le rôle fondamental qu'il entendait faire jouer à l'**ANR (Agence Nationale pour la Recherche)**, le gouvernement augmentant ses crédits de 240 millions d'euros (soit + 70 %), passant de 350 à 590 millions... Et insistant aussi fortement sur la mise en place des **PRES (Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur)**. Cette ANR a déjà reçu des milliers de projets, preuve s'il en est de la réalité des besoins de financements des équipes. Cette augmentation de l'ANR prend largement sur le financement récurrent de la recherche publique, des EPST, des Universités... contrairement aux vœux de l'ensemble des organisations syndicales et de SLR. Il dote abondamment la rubrique « mesures fiscales » (comme le crédit d'impôt recherche) avec 380 millions d'euros. La part des crédits budgétaires pour les organismes publics s'élève à 380 millions d'euros dont près de la moitié servira pour financer la création de 3.000 postes (2.000 pour les universités et 1.000 pour l'ensemble des EPST).

Cette orientation confirme les orientations prises par le gouvernement Raffarin : alléger la contribution des entreprises à l'effort de recherche national en distribuant des cadeaux fiscaux, réformer la recherche publique autour de l'ANR, en favorisant le dirigisme, la précarité et la concurrence comme mode d'organisation de la recherche publique et en fragilisant les EPST, ne répondant pas directement aux besoins de financements récurrents des équipes.

Pour la CGT, répondre à ces besoins est impératif afin de donner des moyens et de meilleures conditions de travail aux personnels de recherche. Ces moyens doivent être en premier lieu assurés par les établissements de recherche et d'enseignement supérieur sur la base du financement récurrent. L'ANR ne donne aucune de ces garanties ni quantitativement, ni qualitativement. La mise en place de cette agence conjointement aux PRES est lourde de dangers pour la pérennité des établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur. Tout cela favorisera la multiplication des postes précaires et remet en cause la cohérence des projets scientifiques des laboratoires.

L'ensemble des syndicats, ainsi que SLR ont signifié aux ministres leurs réticences vis-à-vis de l'ANR et leur opposition totale aux 240 millions d'euros d'accroissement de son budget en 2006. Ils ont demandé le transfert de ces sommes aux organismes et aux universités. Dans un premier temps, les ministres ont argué du fait que l'origine des fonds alloués à l'ANR venait des privatisations en cours, ce qui ne permettrait pas de les transférer dans le budget de l'Etat. Explication surprenante et inacceptable : d'une part, la vente d'action d'EDF, GDF et AREVA démantèle le service public et d'autre part va servir à fabriquer de la précarité et de la flexibilité dans la recherche publique !

Devant l'opposition unanime, M. de Robien a convenu de discuter du fonctionnement et des moyens nouveaux de l'ANR, ceux-ci pouvant être « versés aux organismes dans le cadre

d'une politique contractuelle renforcée . **Cela ne nous convient pas du tout** d'autant que la CGT-INRA a toujours dénoncé les politiques ayant recours aux « contrat d'objectifs ». SLR (par la voix de son porte-parole, A. Trautman) a aussi émis les plus extrêmes réserves sur les propositions des Ministres sur l'ANR.

Les Ministres ont demandé à Messieurs J.M. Monteil, directeur des enseignements supérieurs et à J.J. Gagnepain, directeur de la technologie et **président de l'ANR**, de tenir une semaine complète de réunions de 4 au 8 juillet. Pour la première fois, conséquence de la mobilisation de la communauté scientifique et du résultat du référendum, ces réunions se tiendront en présence des organisations syndicales, ce qui n'avait pas été le cas jusqu'à présent !

La CGT-INRA défendra fermement ses positions :

- **contre la création de l'ANR,**
- **contre la mise en place des PRES** (qui apparaît déjà assez clairement dans le nouveau contrat d'objectifs à 4 ans, défendu par la direction générale de l'INRA et notamment par M. G. Riba, Directeur Général Délégué chargé des questions scientifiques, qui ne se cache plus pour dire qu'il y a des structures de trop entre départements, centres, unités, etc... si on veut donner de l'autonomie de gestion aux pôles...),
- **pour le maintien des EPST et l'augmentation de leur budget récurrent,**
- **pour la satisfaction des revendications des personnels statutaires et hors statuts :**
 - revalorisation des salaires, des carrières,
 - plan d'intégration de tous les précaires,
 - extension du statut d'ASC à tous les doctorants,
 - recrutement précoce des jeunes chercheurs, etc...

La CGT-INRA, avec sa Fédération - la FERC-CGT (Fédération de l'Education, de la Recherche et de la Culture) - se concertera avec l'ensemble des forces syndicales et SLR pour appeler les personnels de la recherche publique à se mobiliser rapidement, la phase de négociation devrait se terminer en principe par une réunion plénière fin juillet avec les deux ministres.

(* toutes les organisations syndicales nationales de l'INRA étaient présentes à cette entrevue)